

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 2021 à 20h30

Nombre de Conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Votants : 8

L'an deux mil vingt et un, le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BOUTTEMY Guillaume, Maire.

Date de la convocation :
26 février 2021

Présents : Guillaume BOUTTEMY, Serge COI, Emilie MILLOT, Nicolas HEILI, Anna MORETTI, Gilles MAILLARD, David CHAPELLE, Roméo FRANCHINI

Date d'affichage :
4 mars 2021

Absents excusés : David RICHARDET, Virginie SAILLARD, Claire GAUTIER

Secrétaire de séance : Nicolas HEILI

N° 009 2021 – Groupement de commandes travaux de voirie 2021

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux de voirie sur le territoire communal.

Afin de réaliser des économies d'échelle, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour les travaux de voirie 2021.

Ce groupement sera constitué par les communes de Frétigney et Velloreille, Autoreille, Villers Chemin, Vaux le Moncelot, Gy, Choye, Charcenne, Fresne St Mamès.

La commune de Frétigney et Velloreille se propose en qualité de coordinateur du groupement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie 2021 entre les communes ci-dessus énumérées,
- Désigne la commune de Frétigney et Velloreille en tant que coordinateur du groupement,
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents qui s'y rapportent,
- Autorise le Maire à lancer le marché de travaux pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité

N° 010 2021 – Travaux de voirie 2021, demande de subventions

Le Maire informe que des travaux de voirie importants sont à réaliser sur la commune : Grande rue, rue des prés, et RD11, pour un montant estimé de 23 169.00€HT/27 802.80€TTC. Un groupement de commandes a été constitué au niveau intercommunal afin d'en optimiser les coûts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la réalisation des travaux,
- APPROUVE le plan de financement,
- SOLLICITE l'aide financière du Département de Haute-Saône au titre de l'aide à la voirie
- SOLLICITE l'aide financière de la Communauté des Monts de Gy sous la forme d'un fond de concours

- S'ENGAGE à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées soient inférieures aux montants sollicités
- DIT que la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au BP 2021
- AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes des Monts de Gy ainsi que tous documents relatifs à la réalisation de cette opération

N° 011 2021 – Travaux de voirie 2021, point à temps

Le Maire informe que des travaux d'entretien de voirie sont à réaliser dans la commune, pour un montant estimé de 2 800.00€HT/3 360.00€TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la réalisation des travaux,
- APPROUVE le plan de financement,
- SOLLICITE l'aide financière du Département de Haute-Saône au titre de l'aide à la voirie
- SOLLICITE l'aide financière de la Communauté des Monts de Gy sous la forme d'un fond de concours
- S'ENGAGE à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées soient inférieures aux montants sollicités
- DIT que la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au BP 2021
- AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes des Monts de Gy ainsi que tous documents relatifs à la réalisation de cette opération

N° 012 2021 – Création d'un terrain de pétanque

Le Maire propose au Conseil municipal de réaliser les aménagements de loisirs prévus lors de la création du lotissement Les Clairottes. Une demande des habitants pour un terrain de pétanque a été exprimée. Le coût de l'opération est estimé à 1 321.75€HT.

Exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la réalisation de ces travaux de création d'un terrain de pétanque,
- SOLLICITE le Crédit Agricole à hauteur de 20% du montant estimé des travaux,
- SOLLICITE une aide financière de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40% du montant des travaux subventionnables,
- SOLLICITE l'aide financière de la Communauté des Monts de Gy sous la forme d'un fond de concours
- Dit que la commune s'engage à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées sont inférieures aux montants sollicités
- DIT que la dépense sera inscrite au BP 2021
- ATTESTE que l'opération n'a pas fait l'objet d'un commencement de travaux.
- AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes des Monts de Gy ainsi que tous documents relatifs à la réalisation de cette opération

N° 013 2021 – Vente de matériel communal

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que l'ancien tracteur de l'employé communal n'est plus utilisé. Il propose de le vendre en l'état, et à l'association communale de pêche « Le poisson d'argent » en priorité. Si l'association n'était pas intéressée, il serait mis en vente par petites annonces.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la vente de l'ancien tracteur du cantonnier telle que présentée, et charge le Maire de signer tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus mentionnés.

Pour extrait conforme,

Le Maire,